

née. Est-ce là une *protection* ? ” Elle demanda en vertu de quelle loi on entendait la juger. On lui répondit : “ En vertu de la commission et de la loi commune d’Angleterre. ”

— Mais, dit-elle, vous faites des lois à votre gré et je n’ai aucun motif pour m’y soumettre, puisque les Anglais, au temps passé, ont refusé de reconnaître la loi salique en France. Si vous vous voulez procéder suivant la loi commune d’Angleterre, il faut, disait-elle, — comme on dirait encore aujourd’hui, — il faut que vous produisiez des précédents et des exemples ; car la loi se compose en grande partie de coutumes et de faits anciens. ”

Burleigh invoquait aussi le droit canon. — “ Si c’est suivant la loi canonique, répond Marie, elle ne peut avoir d’autres interprètes que ceux qui l’ont faite. Seuls, les catholiques romains, par conséquent, ont le droit de l’expliquer et de l’appliquer. ”

— “ Les Anglais en usent, dit Burleigh, en beaucoup de matières et d’affaires, mais non en ce qui touche à l’autorité du Pape, qu’ils ne reconnaissent pas. ” — “ Par conséquent, lui dit Marie, vous ne pouvez vous servir du droit de celui dont vous ne reconnaissez pas l’autorité. ”

Là-dessus, dit Bourgoing, les commissaires furent contraints “ de quitter le jeu à Marie, voyant qu’ils ne pouvaient répondre plus avant en ce lieu, sans faire tort à leur religion et gouvernement. ”

En lisant les détails de ces procédés, l’on sent que la présence d’un conseil pour la défense, diminuerait singulièrement l’admiration pour le courage et l’adresse de la royale accusée. Pendant sa captivité, la reine d’Ecosse, qui était déjà l’une des princesses les plus instruites de son temps, avait encore acquis une très grande somme de connaissances. Dans toute cette discussion, elle montra une supériorité éclatante. “ Les questions de jurisprudence ne lui paraissaient pas moins familières que celles d’histoire et de théologie, ” dit Gauthier.

“ Bien que poussée à bout par des injustices et des iniquités sans nom, disait-elle, elle n’avait jamais formé de dessein criminel contre la reine d’Angleterre. ” Elle avait même cherché à “ faire révoquer la bulle d’excommunication lancée par Pie V contre Elizabeth. ” L’on